



AS Villennes escalade
Rue du pré aux moutons
78670 Villennes/seine

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'association Villennes Escalade

Vendredi 29 avril 2011 à 20 heures

L'Assemblée était présidée par Régis Kneur, Président de l'association.

Il a été établi une feuille d'émargement, 32 membres ont signé en leur nom propre ou en tant que mandataire. 54 membres étaient ainsi représentés.

Les statuts et le règlement intérieur sont distribués aux membres de l'assemblée

L'ordre du jour était :

- Création de notre association autonome
- Vote des nouveaux statuts
- Vote du règlement intérieur
- Election du nouveau Conseil d'administration.
- Divers

1/ Le président rappelle les raisons de cette réunion : actuellement section d'une association sportive, l'AS Villennes, nous, la section escalade, désirons devenir une association autonome.

Les motivations sont :

- La taille : à l'instar des associations Football ou Tennis qui sont devenues autonomes, nous comptons environ 300 adhérents ;
- L'autonomie : nous sommes d'ores et déjà totalement autonomes vis-à-vis de l'ASV dans notre gestion opérationnelle du club et de la salle ;
- Financières : la somme reversée par la section chaque année à l'ASV est supérieure à la somme reçue en tant que subvention.

A cette occasion, le président remercie, au nom de la section, Jean Tandetnik, président d'honneur, qui est à l'origine de la création de la section et à qui l'on doit le développement du club et la construction de cette magnifique structure d'escalade.

Le président répond ensuite à quelques questions :

Devons-nous dissoudre l'association existante ?

-Non car nous sommes une section, une simple lettre d'information au président de l'ASV ainsi qu'à la mairie suffisent.

Devrons-nous payer un loyer, le chauffage à la mairie ?

-Non d'autres sections sont déjà sorties de l'ASV et continuent à fonctionner sur le même principe, la mairie gère le fonctionnement et l'entretien des locaux.

Avons-nous une trace écrite ?

-Non, des rencontres ont eu lieu avec les membres du conseil municipal, nous avons un accord de principe. D'ores et déjà la mairie prend en charge les frais de renouvellement des housses des tapis de réception.

2/Le président précise que les statuts sont ceux proposés par la FFME, quelques points sont modifiés, notamment ceux concernant la durée des mandats rabaissés à 2 ans ainsi que l'article concernant le quorum, nous ne souhaitons pas de quorum.

La dénomination de l'association sera Villennes Escalade

Nous passons au vote des statuts : ils sont acceptés à l'unanimité.

Les articles du règlement intérieur sont lus par le vice –président.

Un membre de l'assemblée pose la question de la fréquence des séances pour les extérieurs au club.

Actuellement nous acceptons 1 voire 2 essais dans l'année par personne pour ne pas surcharger la tâche du Responsable de Salle .

Le règlement intérieur est accepté à l'unanimité.

3/ Election des membres du CA

Les 12 membres du Ca sont sortants, ils sont tous candidats, s'ajoutent 3 nouvelles candidatures :

Jean-Luc Despont

Paul-Arnaud Salentey

Christophe Maire.

Ce qui porte le nombre de candidats à 15 grimpeurs

Nos statuts stipulent que le Conseil d'Administration doit se composer de 12 à 15 membres,

Sont donc élus à main levée :

Régis Kneur : président

Nicolas madinier : vice-président

Hervé Saura : vice-président

Catherine Despont :trésorière

Laurence Nadalin : trésorière -adjointe

Monique Pettinotti: secrétaire

Alia Belhadj : secrétaire-adjointe

Pascale de Féraudy: secrétaire-adjointe

Christophe Amato

Christophe Bourgeais

Christophe Desjardins

Jean-Luc Despont

Pau-Arnaud Salentey

Christophe Maire

Nicolas Bessot.

4/ Divers :

Le président fait remarquer que nous manquons de personnes habilitées à être responsables de salle : un responsable de salle doit être titulaire du diplôme d'initiateurs, des stages pour l'obtenir sont organisés par la FFME

Le club subventionne le stage en contrepartie d'un certain nombre de soirées d'ouvertures de la salle dans l'année. Il est fait appel aux volontaires.

Sont candidats :

Paul-Arnaud Salentey

Xavier Bourgeois

Martine Haddad

Michel Anzola

David Cordebard

Marc Nasari

Les BE qui encadrent les cours ne pourraient-ils pas faire partie du Conseil d'Administration ?
-Non, ils sont salariés.

Les points de l'ordre du jour étant traités , la séance est levée.